

Cession de droits d'utilisation

-

Concours de création de logo de l'association "Jumelles Rando"

Entre l'association Jumelles Rando, dont le siège social est situé à [Adresse de l'association], représentée par [Nom du représentant], dûment habilité(e), ci-après dénommée "l'Association", et

[Nom du créateur], domicilié(e) à [Adresse du créateur], ci-après dénommé(e) "le Créateur",

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la cession

Le Créateur cède à l'Association, à titre gratuit et exclusif, les droits d'utilisation du ou des logos soumis dans le cadre du concours de création de logo de l'association "Jumelles Rando". Cette cession comprend le droit de reproduire, représenter et diffuser le logo sur tous supports, y compris mais non limités à : supports numériques (site web, réseaux sociaux), supports imprimés (affiches, flyers), textiles (t-shirts, accessoires), et autres médias promotionnels.

Article 2 : License Creative Commons CC BY-ND 4.0

Le Créateur accepte que l'œuvre soit utilisée sous la licence CC BY-ND 4.0 : Attribution - Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International. Cette licence implique les points suivants :

- Partager : L'Association est autorisée à copier, distribuer et communiquer le logo par tous moyens et sous tous formats, pour toute utilisation, y compris commerciale.
- Attribution : Le Créateur conservera la paternité de l'œuvre. L'Association s'engage à créditer le Créateur en intégrant un lien vers la licence, et à indiquer si des modifications ont été effectuées.
- Pas de modifications : L'Association ne pourra pas effectuer de modifications substantielles au logo ou le transformer sans l'accord du Créateur.
- Pas de restrictions complémentaires : L'Association s'engage à ne pas appliquer de conditions légales ou de mesures techniques restreignant l'utilisation du logo dans les termes de la licence.

Article 3 : Durée de la cession

Cette cession est valable pour une durée indéterminée, à compter de la date de signature du présent document.

Article 4 : Paternité et droits moraux

Le Créateur conserve les droits moraux sur son œuvre, notamment le droit à la paternité. L'Association s'engage à ne pas altérer l'intégrité de l'œuvre sans l'accord préalable du Créateur.

Article 5 : Exclusions

Le Créateur reconnaît que cette cession n'inclut pas les droits sur les éléments appartenant au domaine public ni ceux protégés par d'autres exceptions légales.

Article 6 : Absence de garantie

Le Créateur accepte que la licence Creative Commons CC BY-ND 4.0 ne garantit pas nécessairement tous les droits nécessaires à l'exploitation du logo, tels que les droits moraux, les droits à l'image, ou les droits des données personnelles.

Fait à [Lieu], le [Date]

Pour l'association "Jumelles Rando" [Nom du représentant]

Signature :

Pour le Créateur [Nom du créateur]

Signature :